

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 91/92 (1928)
Heft: 1

Artikel: Das neue Schweizerische Bundesgerichtsgebäude in Lausanne: Arch. E. Prince und J. Béguin (Neuchâtel) und A. Laverrière (Lausanne)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-42423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INHALT: Das neue Schweizerische Bundesgerichtsgebäude in Lausanne (mit Tafeln 1 bis 4). — Die neuen Transportanlagen im Steinbruch Alpnach-Guber. — Statistik der Energieproduktion in der Schweiz. — Lichtreklame mit Wandschrift. — Mitteilungen: Ueber die Nebenströmungen in gekrümmten Kanälen. Blitzschutz bei grossen Oelbehältern. Automobilverkehr in Amerika. Der Sulgenbachstollen in Bern.

Eidgen. Maturitätskommission. Eidgen. Technische Hochschule. Eidgen. Kunstkommission. Elektrifikation der italienischen Staatsbahnen. Direktor der Internationalen Telegraphenunion. Die Wanderausstellung „Neues Bauen“. — Wettbewerbe: Musterhausrat für Arbeiterwohnungen. Trink- und Wandelhalle St. Moritz-Bad. — Korrespondenz. — Literatur. — Vereinsnachrichten: Sektion Bern des S. I. A. S. T. S.

Band 91.

Nachdruck von Text oder Abbildungen ist nur mit Zustimmung der Redaktion und nur mit genauer Quellenangabe gestattet.

Nr. 1

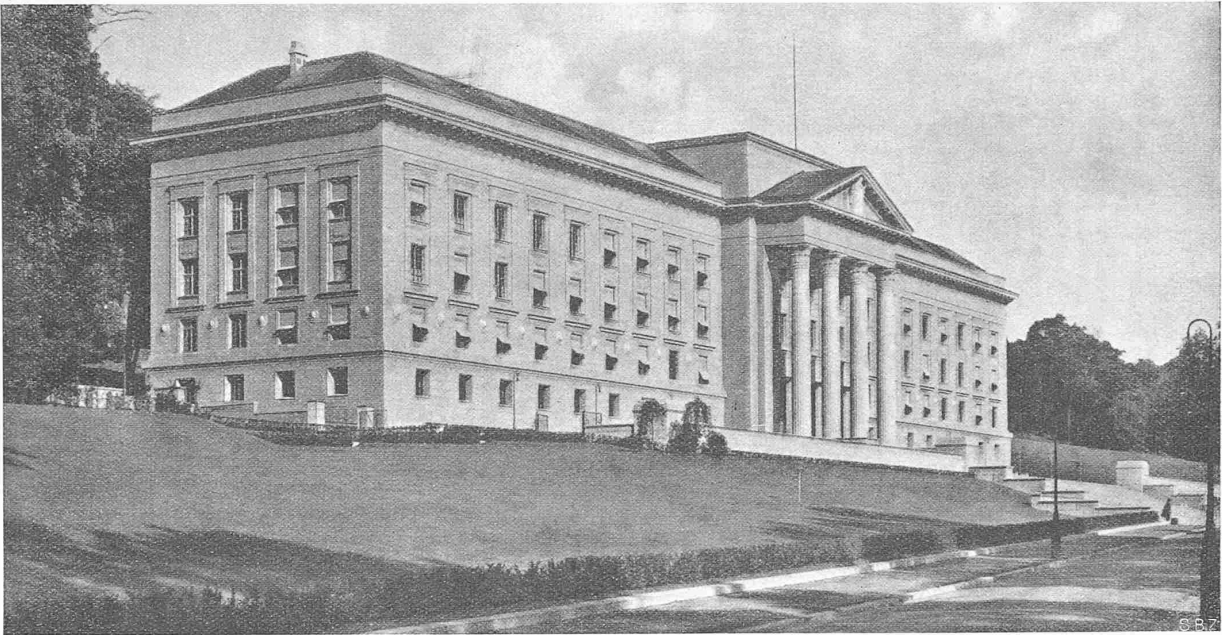


Abb. 1. Gesamtbild aus Westen, von der Zufahrtstrasse aus.

Das neue Schweizerische Bundesgerichts-Gebäude in Lausanne.

Arch. E. PRINCE und J. BÉGUIN (Neuchâtel) und A. LAVERRIÈRE (Lausanne).

(Hierzu Tafeln 1 bis 4.)

Nachdem wir bereits in Band 82 (S. 255 ff.) das Ausführungsprojekt des neuen Bundesgerichts-Gebäudes zur Darstellung gebracht haben, vervollständigen wir unsere Berichterstattung noch durch die hier beigegebenen Bilder des nunmehr glücklich vollendeten Werkes unserer welschen Kollegen Prince & Béguin und A. Laverrière. Wir entnehmen Bilder und Text (von P. Budry) einer reich dokumentierten Publikation über den Neubau, die uns hierzu von den Architekten freundlich zur Verfügung gestellt worden ist, und verweisen für nähere Auskunft auf dieses, auch die zahlreichen technischen und künstlerischen Mitwirkenden nennende Heft. Den Situationsplan des Parkes Mon-Repos finden unsere Leser in Band 82 (Nr. 20 vom 17. Nov. 1923).

On remarquera d'abord aux plans que les architectes ont su précisément tirer un parti de confort et de beauté de ce qui s'y prêtait le moins, j'entends la déclivité excessive du terrain qui décalait l'arrière-corps du système d'une hauteur de trois étages, en donnant au premier des étages complets, qui est aussi celui des audiences et des emplois majeurs, un développement particulier, un débordement de surface très congruent à la fonction de cet étage, et qui permettait aussi certain déploiement d'apparat.

Au sous-sol, donc, la chaufferie, les soutes, les caves et lessiveries du personnel sédentaire, et des entrepôts d'archives. Au rez-de-chaussée les petits services: concierge, poste, téléphone, caisse, etc. A l'entresol, relié d'aile à aile et avec les hauteurs par ses escaliers particuliers, les greffiers, la chancellerie, le service des archives. Puis au premier étage la première série des cabinets de juges (simples et doubles) sur toute la façade du midi, interrompue par la Salle dite des Commissions ouvrant sur le portique, l'arrivée du grand escalier avec son pourtour de galeries, et le vestibule des salles d'audiences, les trois salles d'audiences et leurs salles d'attente. Au deuxième, seconde série des cabinets de juge, interrompue également à la hauteur du portique par la bibliothèque et ses appartenances.

On observera sur le plan du premier étage le tracé des agrandissements envisagés, par quoi le système reviendrait au rectangle, et qui aug-

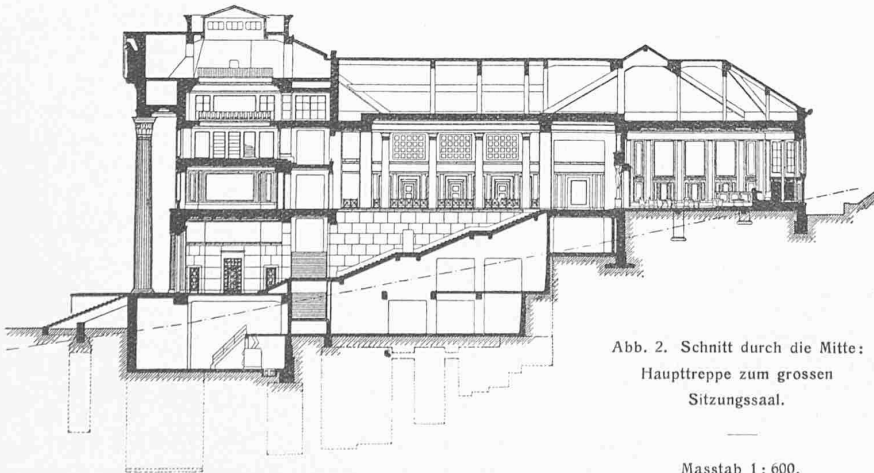


Abb. 2. Schnitt durch die Mitte:
Haupttreppe zum grossen
Sitzungssaal.

Masstab 1: 600.

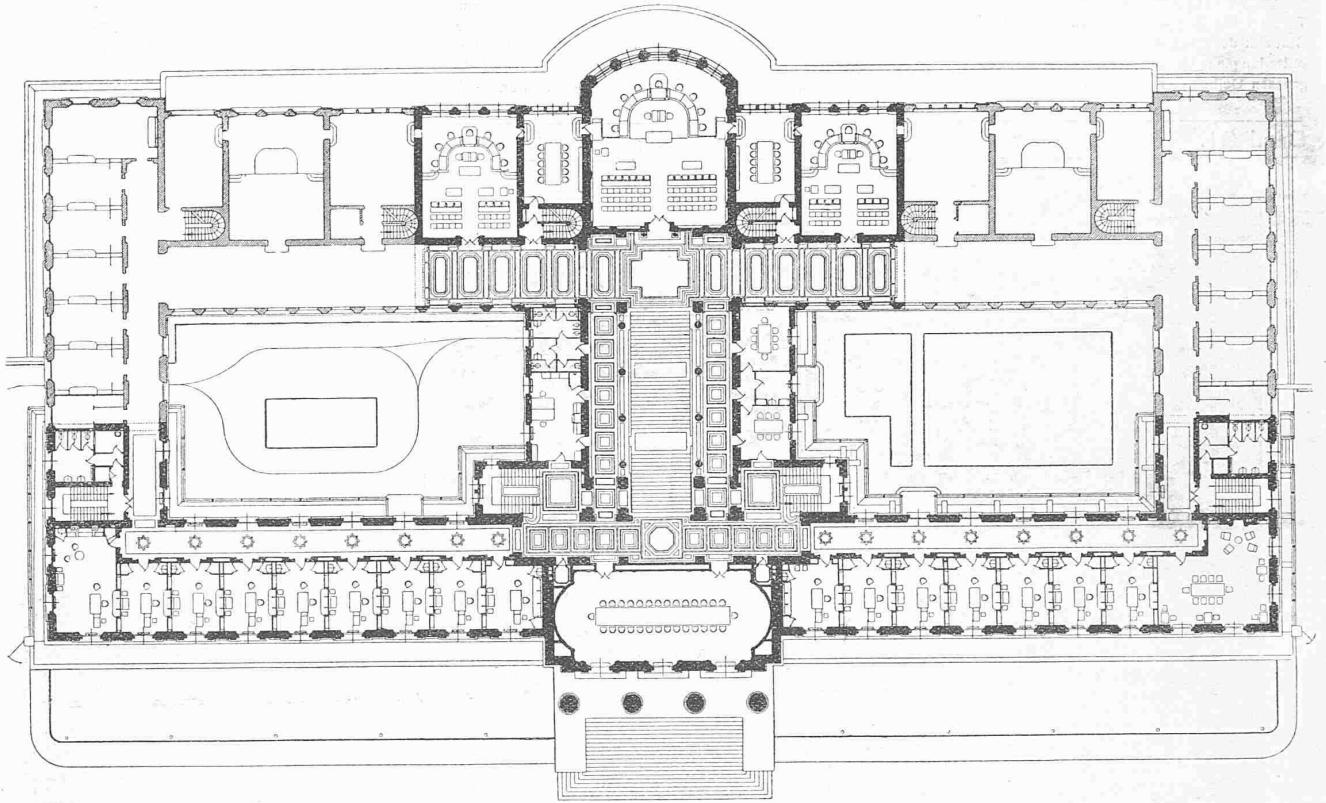


Abb. 3. Das neue Bundesgerichtsgebäude in Lausanne. — Grundriss vom Hauptgeschoss, Masstab 1 : 600. (Schraffiert spätere Erweiterung.)

menteront du 30 % la surface des locaux utilisables (actuellement environ 5000 m²).

La loi d'économie, agréable quand elle ne devient pas la loi de misère, se lit partout, mais sûrement administrée et toujours en rapport avec les fonctions. Les façades du sud et des ailes sont seules en pierre de taille, de ce grès coquiller d'Othmarsingen, un peu atone à l'état neuf mais qui prend corps et couleur en vieillissant. Les soubassements sont en granit d'Osogna, qui s'harmonise au mieux au grès. Au nord sur cour, les soubassements sont en roc du Jura et en pierre d'Arvel, les encadrements en jaune de Neuchâtel. Les revêtements de taille plaquent sur un mur intérieur de béton qui fut levé en même temps. Le béton régnant à l'intérieur des caves à la toiture, le problème de la sonorité devenait particulièrement délicat pour cette demeure du travail silencieux, et donna lieu, comme sur d'autres points le lattage du toit et la circulation dissimulée de la tuyauterie, à des solutions originales.

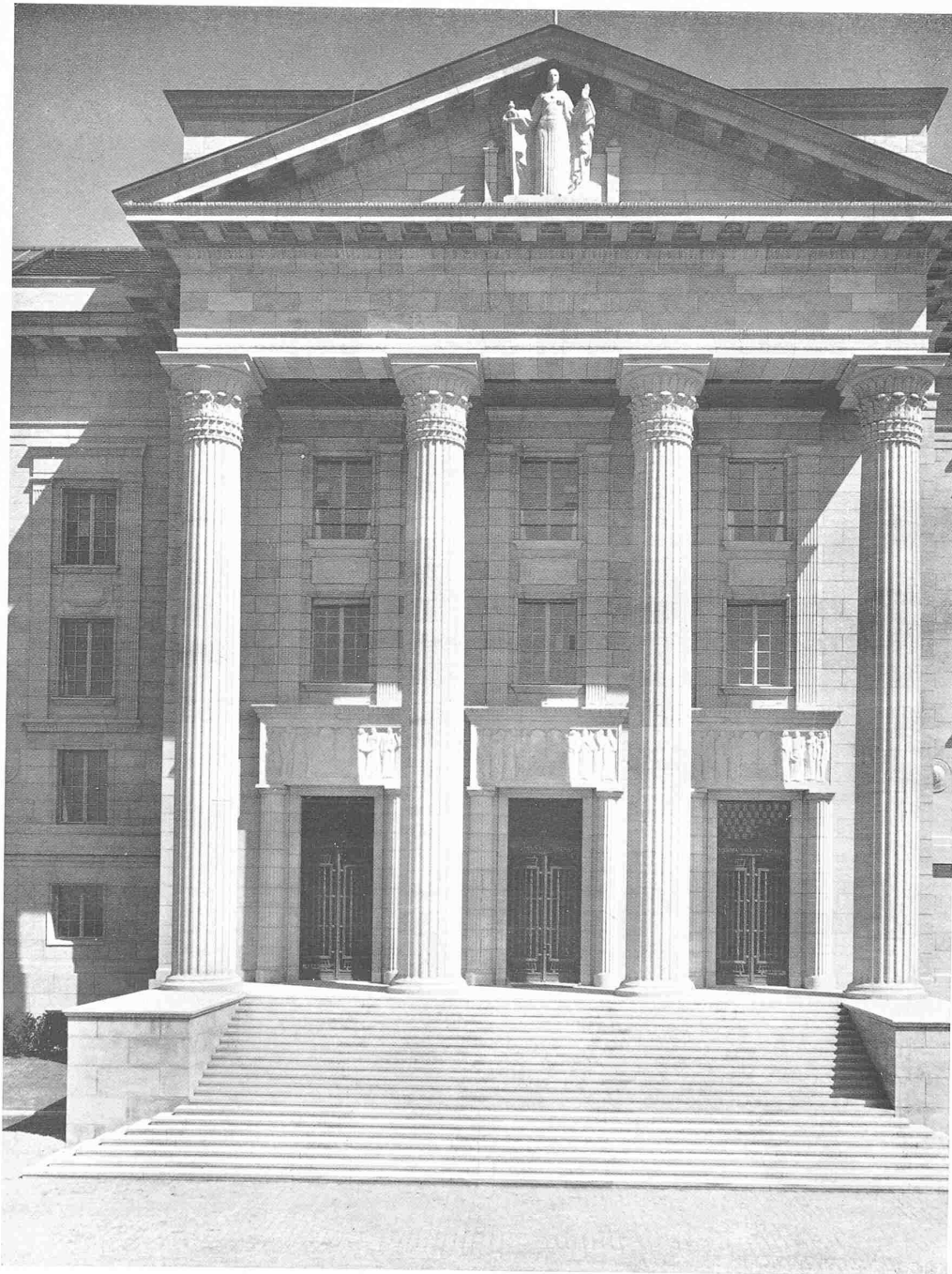
Construction mixte à tous les points de vue: palais te bureau, classique et moderne, pierre et béton, il est bon d'observer que les architectes ont supérieurement adapté cette formule dans l'esthétique de leur édifice, faisant jouer jusque dans les détails de l'ornementation une certaine grâce convenable à la pierre avec une certaine grâce convenable au béton, évitant par exemple de farder par des corniches et des pilastres débordants l'aplomb des piliers de béton, fuyant rigoureusement les effets de stucage et de ronde bosse, sans limer néanmoins jusqu'au nu les éléments qu'ils empruntent aux ordres classiques. L'originalité de leur création est dans cette fine appréciation du rapport entre deux conventions plastiques, dans le goût irréprochable qu'ils ont apporté à définir cette plastique intermédiaire. L'exemple des chapiteaux du portique (planche 1 et 4) est frappant; ils ne viennent ni de Vignole ni d'Adam. Le corinthien a fourni l'élément luxuriant, les colliers de palmettes croisées, l'égyptien l'idée plus constructive de l'évasement sous l'abaque avec ses feuilles de lotus plaquées au fût.

Les fenêtres des étages diés des juges marquent leur rang hiérarchique par un cartouche vertical qui les accouple deux par deux. La fonction et la pierre de taille eussent permis d'énergiques modénatures comme le aime la Renaissance, mais elles eussent donné le change sur la véritable structure des murs. L'influence du béton derrière la pierre se lit à la discrétion des saillies. Partout enfin s'exprime cet effet composé de classicisme et de modernité qui constitue en soi une manière d'atticisme.

Constants à leur propos de sacrifier où la fonction l'indique l'élément d'apparat à l'élément de service, les architectes devaient cantonner la décoration dans l'axe en profondeur, sur l'itinéraire qui conduit de l'entrée aux salles des séances publiques. C'est une ascension fort longue quand on la prend du premier degré des rampes extérieures, mais qui convient à la solennité de cette approche. Il faut être assuré de son droit pour ne point se raviser en chemin.

Les ailes étendent vers l'est et vers l'ouest l'uniformité résolue de leurs fuites identique, de leur pierre arrasée, belles de la beauté des fuites propres, des profils sans surcharges qu'il faut pour que les arrêtes horizontales, soubassement, corniche, produisent leur juste rendement. Les doubles cartouches encadrant les fenêtres des juges introduisent à peine une nuance d'arrêt: ce sont les échelons qui aident à mesurer la fuite de l'échelle. Mais l'aridité relative des murs est singulièrement favorable au portique, auquel l'énergique saillie et le cube catégorique de l'attique, ses quatre colonnes hautes de 15 1/2 m, avec art calculées de manière à produire l'effet de masse et l'effet d'élancement, à marquer ensemble l'appel au sol et l'appel au ciel, puis l'architrave rase, puis le fronton traité avec importance, non comme un couronnement gratuit, mais comme une charnière de corniches chargée de certaines responsabilités constructives, confèrent un grand air à la fois hiératique et précieux.

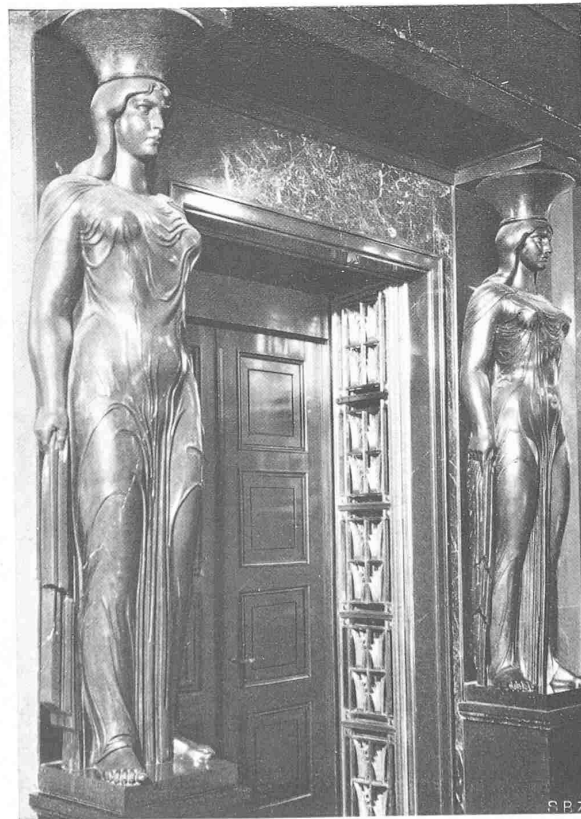
Si, sur les ailes, où dominant les vues utilitaires, l'altitude n'est pas des plus sensibles ni les rapports avec l'échelle humaine très discernables, ce rapport devient



SCHWEIZERISCHES BUNDESGERICHTSGEBÄUDE IN LAUSANNE
ARCHITEKTEN E. PRINCE UND J. BÉGUIN, NEUCHÂTEL, MIT A. LAVERRIÈRE, LAUSANNE
VOLLENDET 1927 — DER HAUPTINGANG
SKULPTUREN VON C.-A. ANGST, KAPITÄLE VON MILO MARTIN



SITZUNGSSAAL FÜR KOMMISSIONEN. WANDGEMÄLDE VON A. BLANCHET



KARYATIDEN VON CASIMIR REYMOND



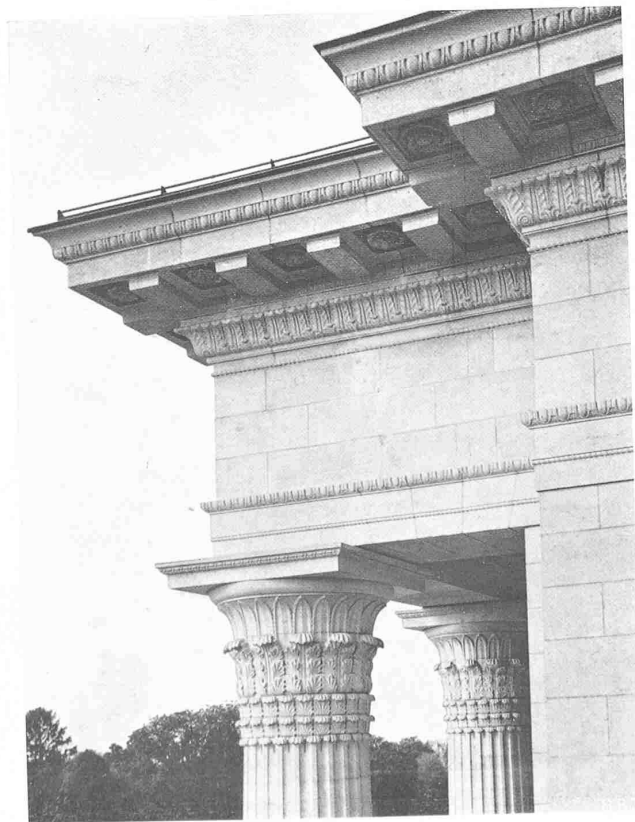
DER GROSSE GERICHTSAAL



WANDELHALLE VOR DEN GERICHTSÄLEN



DAS NEUE BUNDESGERICHTSGEBÄUDE IN LAUSANNE
DIE HAUPTTREPPE, VON DER OBERN WANDELHALLE AUS



DETAIL VOM HAUPTINGANG



Abb. 1. Gesamtbild vom Steinbruch Guber gegen Osten, im Hintergrund der Sarnersee.

émouvant au pied de ces colonnes, que la rampe monumentale des escaliers d'accès situe déjà fort au dessus de la ligne du regard. Et l'œil est ainsi fait que la sensation poétique qu'il ressent là déborde ensuite sur l'édifice entier et se communique à chaque partie de l'ensemble. C'est un adroit effet de scène.

Mais un effet de cette importance ne laisse guère à dire au sculpteur qui vient après. M. C.-A. Angst qui s'est chargé de décorer de scènes parlantes les linteaux des trois portes d'entrée a rempli son rôle avec beaucoup de goût et de modestie. Il faut dire que ces trois portes représentant nos trois langues nationales demandaient à être traitées, exigence diplomatique, avec une parfaite égalité. D'où ces trois groupes peu dissemblables rangés autour des trois autels de la Loi, au socle allégorique. A côté de figures d'ordre conventionnel paraissent des attitudes et des visages empreints de cette tendre humanité que C.-A. Angst sait éveiller sous son ciseau. Le fronton laissait plus d'aise au sculpteur pour traiter en pleine saillie, à bloc détaché, sa figure de la Justice. C'est une Athéna des

montagnes, inhumaine et superbe, le glaive nu sous le manteau, auprès de qui les Olympiennes de Phidias paraîtraient familières, mais où l'auteur a vigoureusement exprimé l'autorité de la Loi, le poids des sentences sans appel comme elles se rendent en cette Cour permanente. Seule à meubler le fronton, sans autre compagnie pour en soutenir les soupentes, elle ne pouvait que se montrer dans toute sa hauteur, la tête presque prise aux modillons de la corniche, sans un écart de l'aplomb absolu. Elle tient bien ainsi sa fonction dans ce portique où tout conspire à la verticalité (voir planche 1).

Passé l'entrée, le portique trouve son prolongement dans l'escalier central qui, enjambant l'entresol, conduit à travers les grands jeux de reflets que se renvoient les parois de marbre poli du vestibule et de la cage, au luxueux atrium du premier, au seuil des salles d'audiences. Une

colonnade de marbre vert antique assez pompeuse, baignée de lumière par des jours haut-placés et liée par une balustrade fort sobre d'acier poli, les plafonds aux rosaces et cartouches brun et or, la porte de la salle principale enfin et sa grille d'acier poli à l'argent et la magnificence de son encadrement, créent sur ce plan une atmosphère d'un souverain decorum.

Les cariatides noires de Casimir Reymond, gardiennes de la Grande salle, y répondent admirablement. Elles ne supportent, au-dessus de leur abaque lisse, qu'un entablement sans fronton, placé là pour l'honneur, mais elles symbolisent à merveille la puissance interne de l'institution. Enorme effort technique que d'amener des morceaux de St-Triphon de cette dimension à cette exquise perfection de modelé qu'il faut pour supporter le polissage. . . .

Hinzuzufügen wäre noch, dass die sehr schwierigen und interessanten Foundationen sowie die Eisenbeton-Konstruktionen von Prof. A. Paris in Lausanne entworfen sind. Wir behalten uns vor, darauf zurückzukommen.

Die neuen Transportanlagen im Steinbruch Alpnach-Guber.

Von Ing. F. STEINER, Bern.

Auf einer Höhe von 860 bis 1000 m über Meer wird südwestlich von Alpnach-Dorf im Kanton Obwalden als grösstes Steinbruchunternehmen der Schweiz der *Steinbruch Guber* ausgebeutet (Abbildung 1). Nach dem Geologen Dr. Paul Beck vereinigen sich im Guber für Flyschverhältnisse in einzigartiger Weise das Vorkommen kompakter Sandsteinmengen, in grosser zugänglicher Ausdehnung, mit guter Spaltbarkeit und geringer Klüftung. Wegen seiner geringen Abnützbarkeit, guten Spaltbarkeit, grossen Zähigkeit und Rauigkeit eignet sich dieses Gestein vorzüglich als Strassenpflaster, worauf zurückzuführen ist, dass es in den letzten 20 Jahren als Kleinsteinpflaster grosse Verbreitung gefunden hat.

Der Fels wird an der Wand auf vier verschiedenen Arbeits-Terrassen gebrochen, gespalten, von Hand zum Pflasterstein hergerichtet und alsdann zu Tal gefördert (vergleiche die Abbildungen 2 bis 12.) Da die Station Alpnach-Dorf der Brünigbahn auf Kote 455 liegt, muss für den Abtransport der Steine ein Höhenunterschied von 405 bis 545 m überwunden werden. Bis vor kurzem geschah dieser Abtransport im obern Teil durch eine im Jahre 1904 erstellte Luftseilbahn, deren Beladestation im Bruche auf Kote 935 und deren Entladestation in der Steinweid auf

Kote 630 lag. Der Transport im untern Teil erfolgte auf 2,8 km Entfernung auf einer z. T. neu erstellten Strasse mittels Pferde-Fuhrwerken.

Zum Zwecke der Verminderung der durch diesen gemischten Betrieb entstehenden, verhältnismässig hohen Transportkosten, zu denen konzessionsgemäss noch die Kosten für den Strassenunterhalt kamen (in den letzten Jahren je nach der Transportmenge und den Witterungsverhältnissen 20 000 Fr. und mehr im Jahr), beauftragte die Eigentümerin des Steinbruches, die *Schweiz. Strassenbau-Unternehmung A.-G.* in Bern (STUAG), den Verfasser mit dem Studium der Verbesserung der Transportverhältnisse. Dabei sollte auf eine Produktionssteigerung bis auf jährlich 3000 Wagen zu 10 t Rücksicht genommen werden.

Als nächstliegende Lösung erschien die Ersetzung des Pferde-Fuhrwerkes durch das Auto und der Umbau der bestehenden Seilbahn auf die verlangte höhere Transportmenge. Allein die für die Einführung des Lastwagenbetriebes notwendig werdende Verbreiterung der Fahrstrasse, die Anschaffung der Wagen, die Verbesserung der Verlade-Einrichtungen im Guber, in der Steinweid und am Bahnhof Alpnach, wie der Umbau der Bahn selbst, hätten so grosse Bauausgaben erfordert, dass gegenüber dem alten